

COMPTE RENDU de la Séance du 28 SEPTEMBRE 2015

Procès-verbal des délibérations du Conseil municipal de CHAUDENEY-sur-MOSELLE

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de son Maire, Monsieur Emmanuel PAYEUR, au lieu habituel de ses séances le lundi vingt-huit septembre deux mille quinze à vingt heures trente.

Madame Marie-Laure GINOUX ayant donné sa démission pour son mandat de Conseiller municipal avec effet au 1^{er} juin 2015 ; le Conseil municipal ne sera désormais constitué que de 14 Conseillers municipaux au lieu de 15.

La convocation a été adressée le 21 septembre 2015 avec l'ordre du jour suivant :

– Validation du délégué communautaire représentant la commune de CHAUDENEY-sur-MOSELLE à la Communauté de Communes du Toulois

– Rémunération des heures complémentaires effectuées par Mme Agnès GROSS (ATSEM) en remplacement de Mme Fabienne SORET

- Nomination d'un nouveau correspondant Défense

– Décision modificative n°01 : modifications budgétaires en prévision du reversement de la TVA par ErDF suite aux travaux d'aménagement des abords de voirie du bas du village

– Validation du plan de financement des travaux de sécurisation des trottoirs et de la voirie du haut du village

- Subvention accordée à l'association « La Caldéniacienne » pour le Chantier Jeunes 2015

– Validation des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire Chaudeney-sur-Moselle/Pierre-la-Treiche/Villey-le-Sec

– Demande de prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la mise en conformité des établissements recevant du public (ERP)

Étaient présents Messieurs et Mesdames : ATTENOT Jean-Jacques, BOMBARDIERI Jean, CUIENGNET Jean-Noël, GALLAND Mireille, JEANDEL Fanny, KOCH Marie-Laure, LEDROIT Serge, LESAGE Denis, MOREL Nadine, MOULIN Daniel, PAYEUR Emmanuel et SOMMARUGA Alain.

Absents excusés : Mme Amélie MOUCHETTE-CISSE, M. Jean-Michel GUIDAT procuration à Mme Mireille GALLAND.

M. Alain SOMMARUGA a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

– Validation du délégué communautaire représentant la commune de CHAUDENEY-sur-MOSELLE à la Communauté de Communes du Toulois

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la représentation des communes au sein de la Communauté de Communes du Toulois (C.C.T.) reposait sur une clause dérogatoire qui permettait à des communes de plus de 600 habitants d'avoir plusieurs délégués (2 pour Chaudeney). Par la loi du 9 mars 2015 art.4 autorisant et encadrant strictement l'accord local de répartition des sièges de Conseillers communautaires, intervenant en cas de renouvellement intégral ou partiel du Conseil municipal d'une commune membre d'un EPCI et suite au décès de Monsieur Raymond FRENOT Maire de Manoncourt-en-Woëvre en date du 27/07/2015, entraînant la nécessité de procéder à un renouvellement partiel du Conseil municipal de ladite commune et rendant conséquemment caduc l'accord local de gouvernance de la C.C.T., le Conseil municipal prend acte de la caducité de cet accord local de gouvernance et valide la désignation d'un délégué titulaire et un suppléant pour la commune de Chaudeney-sur-Moselle comme suit :

- Délégué titulaire : Emmanuel PAYEUR
- Délégué suppléant : Jean BOMBARDIERI

– Rémunération des heures complémentaires effectuées par Mme Agnès GROSS (ATSEM) en remplacement de Mme Fabienne SORET

Le Maire informe le Conseil municipal que Mme Agnès GROSS (ATSEM à l'école maternelle) a dû remplacer sa collègue, Mme Fabienne SORET, en arrêt maladie, les 22 et 23 juin 2015 pour une durée de 17h00. Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité :

- accepte de rémunérer les heures complémentaires effectuées par Mme Agnès GROSS les 22 et 23 juin 2015, à savoir 17h00.
- autorise le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

- Nomination d'un nouveau correspondant Défense

Le Maire rappelle au Conseil municipal que Mme Marie-Laure GINOUX avait été désignée « correspondant Défense » en 2014. En raison de sa démission de son mandat de Conseiller municipal, et après délibération, le Conseil municipal désigne comme nouveau correspondant Défense pour la commune : Mme Marie-Laure KOCH.

– Décision modificative n°01 : modifications budgétaires en prévision du reversement de la TVA par ErDF suite aux travaux d'aménagement des abords de voirie du bas du village

Le Maire informe le Conseil municipal que pour pouvoir récupérer la TVA reversé par ErDF suite aux travaux d'aménagement des abords de voirie du bas du village, il est nécessaire de procéder aux modifications budgétaires en investissement ci-après :

Dépenses -Art. 2762/041 = 22 467.78 € et Recettes – Art. 2315/041 = 22 467.78 €

Après délibération, les modifications budgétaires sont approuvées à l'unanimité par le Conseil municipal.

- Validation du plan de financement des travaux de sécurisation des trottoirs et de la voirie du haut du village

Le Maire expose au Conseil municipal différents plans de financement proposés par le Cabinet MP2i Conseil concernant le projet de travaux de sécurisation des trottoirs et de la voirie des rues : Gaston BICQUELET, de l'Eglise, Haute, du Colombier, de la Fontaine, André BACHMANN, du Coteau de Parvaux et des Coquillottes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de valider la proposition du plan de financement du Cabinet MP2i Conseil pour le projet de travaux de sécurisation des trottoirs et de la voirie des rues : Gaston BICQUELET, de l'Eglise, Haute, du Colombier, de la Fontaine, André BACHMANN, du Coteau de Parvaux et des Coquillottes pour un montant de 542 725.00 € H.T. soit 651 270 € T.T.C.
- de solliciter l'aide du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle au titre de la Dotation Communale d'Investissement et au titre des amendes de police
- de solliciter l'aide du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle
- de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux
- d'autoriser le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

- Subvention accordée à l'association « La Caldéniacienne » pour le Chantier Jeunes 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal avec 1 abstention accepte de verser une subvention :

- de 1 200 € à l'Association « la CALDENIACIENNE » pour le chantier jeunes 2015.

-Autres domaines de compétence des Communes –Validation des statuts du Syndicat Intercommunal Scolaire Chaudeney-sur-Moselle/Pierre-la-Treiche/Villey-le-Sec

Le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 22/06/2015 concernant le projet de création d'un Syndicat Intercommunal Scolaire suite à la fermeture successive des écoles primaires de Pierre-la-Treiche et Villey-le-Sec et présente les statuts de ce futur Syndicat intercommunal.

Considérant la nécessité de définir un nouveau cadre scolaire pour la mise en œuvre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), du service Périscolaire et de diverses activités,

Considérant la volonté des trois communes de gérer en commun dans la durée les services scolaires, il semble nécessaire de constituer un Syndicat Intercommunal Scolaire.

Comme le précise les statuts portés en annexe à la connaissance du Conseil municipal, il a pour vocation de mettre en œuvre un service scolaire et périscolaire de qualité, cohérent et équilibré pour les trois communes.

Il sera géré par un Comité constitué de trois élus locaux de chaque commune et d'une présidence tournant tous les deux ans. Le financement sera supporté par les trois communes en tenant compte du nombre d'élèves, du potentiel fiscal et de la population de chaque commune.

Par ailleurs, un estimatif du budget prévisionnel a été porté à la connaissance du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal –à l'unanimité :

- décide la création d'un Syndicat Intercommunal Scolaire entre les communes de Chaudeney-sur-Moselle, Pierre-la-Treiche et Villey-le-Sec intitulé « **la boucle de la Moselle** »,
- approuve les statuts du futur Syndicat Intercommunal Scolaire,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à la création du Syndicat Intercommunal Scolaire.

-Autres domaines de compétence des Communes –Demande de prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) pour la mise en conformité des établissements recevant du public (ERP)

Le Maire rappelle au Conseil municipal la demande de l'Etat concernant la mise aux normes « accessibilité » des Etablissements recevant du public (ERP) et en particulier l'envoi des Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015. Cet agenda n'ayant pu être finalisé à temps en raison de difficultés techniques, le Conseil municipal –après délibération- décide à l'unanimité :

- de demander une prorogation du délai de dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) **d'un an supplémentaire**
- d'autoriser le Maire à signer tous documents concernant ce dossier.

Le Maire certifie avoir affiché le procès-verbal de cette séance à la porte de la mairie le 29/09/2015 et transmis au contrôle de légalité le 29/09/2015.

Le Maire,
E. PAYEUR